

MUNICIPALITE DE MANSFIELD ET PONTEFRACT.

PROVINCE DE QUEBEC.

A une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Mansfield et Pontefract tenue le 22 août 2024 et à laquelle sont présents son honneur la Mairesse, Mme Sandra Armstrong, et les conseillers suivants.

Mme Janet Korol
M. Brian Boisvert
M. Sebastien Denault

M. Garry Ladouceur
Mme Claudette Béland-Pleau
M. Richard Morrissette

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse.
M. Eric Rochon, Secrétaire-trésorier est aussi présent.

127-08-2024 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposé par Madame Janet Korol
Et résolu à l'unanimité.

Que la séance extraordinaire du Conseil municipale de Mansfield-et-Pontefract du 22 août 2024 soit ouverte.

CONFLITS D'INTÉRÊT

Aucun membre du conseil municipal ne déclare de conflits d'intérêts dans l'ordre du jour proposé.

128-08-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Monsieur Garry Ladouceur
Et résolu à l'unanimité.

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

129-08-2024 PAVAGE TECQ 2024

Proposé par M. Sébastien Denault
Et résolu à l'unanimité.

D'accepter la soumission de la compagnie Pavage Lafleur pour la somme de 274,935.60\$ (taxes non-incluses).

130-08-2024 FORMULE DE PARTAGE RENOUVELÉE DU POINT DE CROISSANCE DE LA TVQ

CONSIDÉRANT QUE Le 13 décembre dernier, le Premier ministre, accompagné de la ministre des Affaires municipales et du ministre des Finances, signait avec la mairesse de Montréal, le maire de Québec, le président de l'Union des municipalités du Québec et le président de la Fédération québécoise des municipalités, la *Déclaration de réciprocité concernant le nouveau partenariat entre le gouvernement du Québec et les gouvernements de proximité.*

CONSIDÉRANT QUE dans cette déclaration, tous s'engageaient à convenir d'une formule de partage renouvelée du point de croissance de la TVQ pour remplacer la formule actuelle basée essentiellement sur la population, ce qui favorise principalement les grands centres.

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est importante puisqu'il s'agit du seul transfert financier inconditionnel aux municipalités qui connaîtra une augmentation importante ces prochaines années, qui passera de 67 M\$ en 2021 à 898 M\$ en 2028.

Pour ces raisons, il est proposé par la conseillère Madame Claudette Béland et résolu à l'unanimité :

D'interpeller directement notre député Monsieur André Fortin par ce dossier à titre de membre du caucus gouvernemental et que cette question sera déterminante pour le développement et l'avenir des municipalités de votre territoire.

Selon les informations transmises par notre Fédération, les négociations achoppent présentement sur le partage des montants entre les grands centres et les régions. Un premier consensus a été établi sur l'ajout d'un nouveau volet à la formule de partage actuelle pour tenir compte de l'éloignement, de l'insularité et de l'indice de vitalité économique, pour apporter un réel soutien aux régions. Malheureusement, les discussions bloquent sur la proportion des fonds à attribuer à ce nouveau volet.

Compte tenu notamment de l'importante croissance que connaîtra la valeur financière de ce nouveau transfert au cours des prochaines années, la FQM demande que 10 % de ces montants ne soit pas partagé seulement par habitant.

Actuellement, les Villes de Montréal, Québec et l'UMQ proposent que ce pourcentage soit fixé à 1,5 %.

Pour 2025, cela signifie que, sur une enveloppe globale de 647 M\$, seulement 10 M\$ seraient redistribués selon cette formule!

À l'évidence, un partage de montants aussi considérables en fonction seulement de la population de chaque municipalité conduit à des résultats inéquitables et inacceptables pour les régions, peu importe leur taille.

Nous joignons joints à cette lettre une lettre transmise par le président de la FQM, M. Jacques Demers, le 17 juin dernier à votre collègue Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales, qui détaille les raisons de cette demande.

Monsieur Fortin, c’est un moment important et vous conviendrez donc avec moi de la gravité de la décision que doit prendre le gouvernement. Aussi, je vous demande d’apporter votre soutien à la position adoptée par les régions lors de vos échanges avec vos collègues.

p. j. Lettre du 17 juin 2024 de M. Jacques Demers à Mme Andrée Laforest

c. c. Jacques Demers, président de la FQM
Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales

131-08-2024 LEVÉE DE LA SESSION.

Proposé par Monsieur Brian Boisvert
Et résolu à l’unanimité.

Que cette session soit levée à 19: 07 heures.

.....
Mme. Sandra Armstrong
Mairesse

.....
M. Eric Rochon.
Secrétaire-Trésorier.